



Commune de TENCE
Mairie de TENCE **43190 TENCE**

Téléphone : 04 71 59 82 67
Télécopie : 04 71 59 80 05
e-mail : mairie@ville-tence.fr
site Internet : <http://www.cc-hautlignon.fr/communes/tence/>

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL du 05 novembre 2019

Conseillers en exercice : 23
* **Présents** : 16
* **Votants** : 18 (dont 2 par procuration)

Le 05 novembre 2019, le Conseil Municipal, convoqué le 29 octobre 2019, s'est réuni en Mairie de TENCE, en séance publique sous la présidence de Madame **Brigitte RENAUD**, Maire.

Présents : MM. **RECHATIN Bernard**, **MELIN Julien**, Mme **GACHET Marie-Josèphe**, M. **GOUNON Guillaume**, Mmes **CHARROIN Stéphanie**, **ROUX Eliane**, MM. **DELOLME Michel**, **BONNEFOY Jacques**, **REY Pascal**, Mme **DEFOURS Valérie**, MM. **PERRIN Philippe**, **JACQUET Jean-Paul**, **GOUIT Bernard**, Mmes **DECULTIS Jacqueline**, **CHAVE-CHAPUIS Françoise**..

Absents excusés : Mme **ROUSSON Joëlle** (procuration donnée à M. **GOUNON Guillaume**)
Mme **DIGONNET Nicole** (procuration donnée à Mme **GACHET Marie-Josèphe**).

Absents : Mmes **VERILHAC Sylviane**, **RANCON Catherine**, MM. **CHAUDIER Maxime**, **SALQUE-PRADIER David** et Mme **SOUVIGNET Laure**.

Elu secrétaire : M. **GOUNON Guillaume**

Délibération n° 2019 - 59 -

Objet : Etude de revitalisation centre bourg : choix du bureau d'étude

Madame la Maire rappelle aux membres présents que par délibération en date du 11 mars et 06 septembre 2019, le conseil municipal s'était prononcé pour l'engagement de la commune dans le dispositif de « revitalisation des bourgs-centres de Haute-Loire » et le lancement d'une étude pluri-thématique pour un montant estimatif de 80 000 €.

Dès lors, une consultation a été envoyée à la publication sur la plateforme dématérialisée du Centre de Gestion de la Fonction Territoriale de la Haute-Loire (CDG43) le 27 août 2019 ainsi qu'une publication au BOAMP.

La date limite de réception des offres étant fixée au 07 octobre 2019, le comité technique de pilotage s'est réuni le lundi 21 octobre 2019 à 14h00 en mairie de Tence en vue de prendre connaissance des offres réceptionnées pour une première analyse.

Le comité technique de pilotage a recensé 9 candidats ayant répondu règlementairement à l'avis d'appel d'offre,

ont analysé ensuite les propositions desdits candidats
ont décidé de retenir 3 candidats qui ont été auditionnés le 29 octobre 2019.

Lors de cette audition, chacun a pu présenter son équipe et développer la méthodologie qu'il envisage pour la commune dans le respect des contraintes du cahier des charges.

Suite à l'appel d'offres lancé dans le cadre de cette étude et à l'issue de l'audition des 3 candidats pré sélectionnés, il ressort que l'atelier de Montrottier Loïc **PARMENTIER** et associés s'est

distingué en proposant une méthode adaptée au territoire, qui mobilise les forces vives, en réunissant une équipe qui répond aux besoins de la commune et qui mobilise une expérience avérée en conduite de concertation et de communication.

Le conseil municipal,

- ⇒ **décide de retenir** la proposition établie par l'atelier de Montrottier Loïc PARMENTIER et associés pour un montant de 55 250 € HT (phase 1 et 2), de réaliser la phase 3 par bons de commande tout en respectant le plafond de 80 000 € HT (phase 1,2 et 3) fixé par la mesure CPER,
- ⇒ **réitère** les demandes de financements auprès des services de l'Etat, la Région et ceux du Département,
- ⇒ **donne pouvoir** à Madame la Maire, pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents utiles au bon déroulement de cette opération,
- ⇒ **indique** que les crédits sont déjà inscrits au budget 2019.

Délibération n° 2019 - 60 -

Objet : travaux d'extension Basse Tension Les Mazeaux
--

Le Conseil Municipal décide

- ⇒ **d'approuver** l'avant-projet d'extension Basse Tension aux Mazeaux
- ⇒ **de confier** la réalisation de ces travaux au syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire auquel la commune est adhérente,
- ⇒ **de fixer** la participation de la commune de Tence au financement des dépenses à **1 320 €** (10 € par mètre) et d'autoriser Madame le Maire à verser cette somme dans la caisse du receveur du syndicat départemental. Cette somme sera revue en fonction du décompte définitif.
- ⇒ **d'inscrire** à cet effet la somme de : **1 320 €** au budget primitif de la commune de TENCE.

Délibération n° 2019 - 61 -

Objet : travaux d'éclairage public tennis N°3
--

Le Conseil Municipal décide

- ⇒ **d'approuver** l'avant-projet de travaux d'éclairage public du tennis n°3
- ⇒ **de confier** la réalisation de ces travaux au syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire auquel la commune est adhérente,
- ⇒ **de fixer** la participation de la commune de Tence au financement des dépenses à la somme de : **4 010.18 €** et d'autoriser Madame le Maire à verser cette somme dans la caisse du receveur du syndicat départemental. Cette somme sera revue en fonction du décompte définitif.
- ⇒ **d'inscrire** à cet effet la somme de : **4 010.18 €** au budget primitif de la commune de TENCE, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental, au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Délibération n° 2019 - 62 -

**Objet : coupe de bois en forêt sectionale sur les biens de section :
« La Beauche » et « Tence »**

Le conseil municipal

➤ **prend acte** du programme de coupe de bois proposé pour l'année 2020 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, et ce, tel qu'il lui a été présenté par Madame la Maire,

Forêt de	N° de parcelle	Type de coupe	Destination	Mode de commercialisation
La Beauche (BEAUCHE)	9	IRR	Vente de gré à gré simple	Façonné
Tence (TENCE)	10	IRR	Vente de gré à gré simple	Façonné
Tence (TENCE)	11	IRR	Vente de gré à gré simple	Façonné

➤ **Décide** d'accepter l'ensemble des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération,

➤ **Décide** de vendre les coupes suivantes de gré à gré bord de route (= bois façonnés) :

Forêt sectionale de BEAUCHE Parcelle 9

Forêt communale de TENCE Parcelle 10 et 11

A cela s'ajoute également : forêt sectionale de Chomette et Chaumargeais (CHOMCHAU) Parcelle 16 (millésime 2018),

➤ **Accepte** que ces lots de bois façonnés puissent être intégrés dans des ventes de lots groupés issus de forêts relevant du régime forestier en application de l'article L141.1.1 du code forestier, et dans le cadre de contrats d'approvisionnement,

➤ **Confie** l'exploitation des lots de bois façonnés à un entrepreneur de travaux forestiers sous l'encadrement de l'Office National des Forêts,

➤ **Donne pouvoir** à Madame la Maire, pour signer tous les documents relatifs à la vente et l'exploitation de ces coupes,

➤ **décide** d'inscrire au budget les sommes nécessaires au financement de l'exploitation des bois, des frais de garderie et des impôts fonciers.

Délibération n° 2019 - 63 -

Objet : Travaux de voirie 2020

Il est proposé à l'assemblée un projet de travaux de voirie pour l'année 2020 sur la réfection d'une partie des voies communales au lieu-dit « Cruzilhac », « Potage » « Mondet » et également au Village de Vacances.

Le conseil municipal,

⇒ **approuve** le programme de voirie 2020 pour un montant global de 265 000 € HT (250 000 € travaux et 15 000 € HT honoraires et insertions),

⇒ **décide d'adopter** le programme de travaux de voirie 2020 pour un montant global de 265 000 € HT soit un montant global TTC de 318 000 € et valide comme suit le projet et son plan de financement,

programme de travaux - voirie 2020 -		
total global des travaux	➔	250 000,00 €
honoraires sur base travaux et insertions		15 000,00 €
Montant Total HT de l'opération	➔	265 000,00 €
TVA 20%		53 000,00 €
Montant total TTC de l'opération	➔	318 000,00 €

financement		
DETR 2020 - 30 %	➔	79 500,00 €
autofinancement (avance de TVA)	➔	53 000,00 €
emprunt	➔	185 500,00 €

⇒ **sollicite** dès à présent des services de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2020,

et **donne pouvoir** en ce sens, à Madame le Maire, pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents utiles au bon déroulement de cette opération.

Délibération n° 2019 - 64 -

Objet : Aire de covoiturage : actualisation du plan de financement

Le Conseil Municipal,

⇒ **approuve** le plan de financement réactualisé suite à la mise en œuvre de la clause de revoyure à mi-parcours du contrat 43-11 permettant de modifier la programmation dédiée au financement des projets d'investissement. Cette procédure a permis de reporter un financement à hauteur de 19 000 € du projet de l'aménagement de la Place Auguste Cuoq sur le projet de l'aire de co-voiturage.

financement	
subvention LEADER :	25 000,00 €
aide de l'Etat (ex-réserve parlementaire) DETR spéciale	22 720,00 €
département - contrat : 43-11	19 000,00 €
autofinancement de la commune (ou emprunt)	55 430,00 €
avance TVA	24 430,00 €
Total financement	146 580,00 €

⇒ **sollicite** l'aide départementale au niveau le plus élevé possible et dans la limite des 80% de financement autorisé.

⇒ **donne pouvoir** à Madame le Maire pour prendre toutes les dispositions utiles et signer la convention avec le département ainsi que tout autre document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

Délibération n° 2019 - 65 -

Objet : Travaux de création d'une aire de covoiturage et aménagement avenue du Breuil (Entrée Nord de Tence) - Avenants marchés de travaux

Le Conseil Municipal,

⇒ **approuve** le projet d'avenant n°1 (+ 25 292.15 €. HT) au marché de travaux du lot n° 2 « Voiries » attribué à l'entreprise Eiffage Route Centre Est portant le montant du marché de 79 479.50 €. HT à **104 771.65€**. HT,

⇒ **approuve** le projet d'avenant n°1 (-108.43 €. HT) au marché de travaux du lot n° 3 «Espaces verts» attribué à l'entreprise DELABRE Jean Louis portant le montant du marché de 22 080.43 € HT à **21 972 €. HT et actant de nouveaux prix,**

Ces avenants et la quantité de travaux réalisés en moins sur le lot N° 1 «Terrassement et réseaux» (- 6 105.40 € HT) entraînent une modification de 9.88 % du montant des marchés initiaux. Ces avenants ont été approuvés par la commission des marchés réunis le 30 Octobre 2019.

⇒ **autorise** Madame le Maire à signer lesdits avenants ci-dessus détaillés

⇒ **donne pouvoir** à Madame le Maire pour prendre toutes les dispositions utiles et signer tout autre document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

Délibération n° 2019 - 66 -

Objet : Travaux de réhabilitation de la piscine - actualisation du plan de financement

Le Conseil Municipal

⇒ **approuve** les modifications apportées au financement de l'opération de réhabilitation du centre nautique dans le cadre de la clause de revoyure du contrat 43-11,

Dans le cadre de l'avenant conclu en partenariat avec la Communauté de communes du Haut-Lignon (CCHL) et validé en commission permanente, l'opération de réhabilitation du centre nautique, inscrite au contrat initial bénéficiera d'une enveloppe supplémentaire portant la participation du département à 240 000 €.

⇒ **approuve** le plan de financement réactualisé suivant :

financement		
nature des ouvrages		montants
Région	28,125 % de 1 600 000 €	450 000,00 €
Département 43-11	14,68788 % de 1 634 000 €	240 000,00 €
DETR 2018	19,711 % de 761 000 €	150 000,00 €
DETR 2019	17,07 % de 703 000 €	120 000,00 €
CCHL	10% de 1 634 000 €	163 400,00 €
emprunt/autofinancement		556 600,00 €
total des financements		1 680 000,00 €

⇒ **autorise** Madame le Maire à signer l'avenant à la convention attributive de la subvention,

⇒ **donne pouvoir** à Madame le Maire pour prendre toutes les dispositions utiles et signer tout autre document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

Délibération n° 2019 - 67 -

Objet : Installation d'un système de vidéo protection sur la voie publique : choix des entreprises

Le conseil municipal

⇒ **décide de retenir** la proposition de l'entreprise TFC et de l'entreprise FRAISSE pour un montant global de 24 423 € HT soit un montant global TTC de 29 307.60 € et valide comme suit le projet et son plan de financement

commune de TENCE	
mise en place d'un système de vidéoprotection	
désignation	Montant HT
fourniture et pose de matériel	17 248,00 €
alimentation électrique et câblage	7 175,00 €
montant total de l'opération HT	24 423,00 €
TVA 20 %	4 884,60 €
Montant total TTC de l'opération	29 307,60 €
financement	
Région	10 000,00 €
Etat FIPD	9 500,00 €
autofinancement de la commune	4 923,00 €
avance TVA	4 884,60 €
Total financement	29 307,60 €

⇒ **réitérer** des services de l'Etat au titre du FIPD et ceux de la Région Auvergne Rhône-Alpes, en vue d'obtenir les aides nécessaires au financement de ce projet.

⇒ **donne pouvoir**, à Madame le Maire, pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents utiles au bon déroulement de cette opération.

Délibération n° 2019 - 68 -

Objet : Révision selon une procédure allégée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Le PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable) prévoit que « la commune souhaite encourager et soutenir les activités présentes sur le territoire et leurs projets d'extension ainsi que l'accueil de nouvelles structures économiques ». « L'objectif est de conforter les zones d'activités intercommunales existantes et leur permettre de se développer afin de maintenir les entreprises en place et d'en accueillir de nouvelles. Pour cela, la commune envisage :

- Le renforcement et l'extension de la zone du Fieu.

Le Conseil Municipal,

➤ **approuve** le projet de révision allégée du PLU afin de favoriser l'agrandissement de la Zone Artisanale du Fieu face à la demande des entrepreneurs locaux et ce, sans remettre en cause l'équilibre entre les enjeux urbains, agricoles, sociaux, environnementaux et économiques évoqué lors de l'élaboration du P.L.U.

et décide de,

- **soumettre** à la concertation de la population et des associations locales ces études pendant toute la durée de l'élaboration du projet de révision allégée du PLU. Cette concertation se traduira par la mise à disposition d'un dossier de concertation et une information dans le bulletin municipal. A l'issue de la concertation, Madame le maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibérera au plus tard au moment de l'arrêt du projet de PLU.
- **confier** conformément aux règles des marchés publics une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du PLU à un cabinet d'urbanisme non choisi à ce jour,
- **donner délégation** à Madame la maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision allégée du PLU,
- **solliciter de l'Etat**, conformément à l'article L.132-15 du Code de l'Urbanisme qu'une dotation soit allouée à la collectivité pour compenser les dépenses nécessaires à la révision allégée du PLU,
- **inscrire** les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision allégée du PLU au budget de l'exercice 2020 en section d'investissement,

- **associer** les personnes publiques mentionnées aux articles L.123-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme,
- **consulter** en cours de procédure, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L.132-12 et L.132.13,
- **notifier** la présente délibération aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme :
 - au préfet,
 - au président du conseil régional,
 - au président du conseil général,
 - au président de la communauté de communes du Haut-Lignon,
 - aux présidents de la chambre de Commerce et d'Industrie, de la chambre des Métiers et de l'Artisanat et de la chambre d'Agriculture,
 - au président du syndicat mixte du Pays de la jeune Loire Velay chargé du suivi du schéma de cohérence territoriale,

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et une mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

Délibération n° 2019 - 69 -

**Objet : Décision Modificative n° 1 pour le Budget Général
Exercice 2019 de la commune de Tence**

Le conseil municipal,

⇒ **approuve** le projet de « **décision modificative - n° 1** » relatif au Budget Primitif de l'Exercice 2019 (Budget Général de la Commune de TENCE)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
chapters opération	opérations	Budget Primitif 2019	proposition D.M. 2019	Prévision totale 2019
	déficit d'investissement reporté	444 539,45		444 539,45
"10"	taxe d'aménagement	2 000,00		2 000,00
	emprunts (capital de la dette)	520 000,00		520 000,00
"16"	dépôts et cautionnements (165)	5 000,00		5 000,00
"020"	dépenses imprévues	-		-
	txv en régie c. 21311	-		-
	txv en régie c. 21312	-		-
"040"	txv en régie c. 21318	-		-
	txv en régie c. 2132	-		-
	txv en régie c. 2151	-		-
	txv en régie c. 2152	-		-
110	matériel/mobilier	20 960,55	5 000,00	25 960,55
111	matériel transport	160 000,00		160 000,00
113	cimetière	5 000,00		5 000,00
116	bâtiments cnaux	203 000,00	5 000,00	198 000,00
118	voirie	610 000,00		610 000,00
122	Village de Vacances de Costerousse	5 000,00		5 000,00
127	Gendarmerie	10 000,00		10 000,00
137	Acquisition Immeuble	5 000,00		5 000,00
138	Eclairage Public	26 000,00		26 000,00
139	réhabilitation de la piscine	1 800 000,00		1 800 000,00
152	Plan d'eau de Batalane (c.2113)	2 000,00		2 000,00
161	Bibliothèque	19 500,00		19 500,00
163	équipements sportifs	5 000,00	7 000,00	12 000,00
165	Crèche	15 000,00		15 000,00
167	Maison de la santé	10 000,00	7 000,00	3 000,00
168	Revitalisation du bourg	80 000,00		80 000,00
Ensemble des opérations - dépenses -		3 948 000,00	-	3 948 000,00

Délibération n° 2019 - 70 -

Objet : Création d'une ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal,

⇒ **Décide** de d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000.00 €, d'une durée d'un an maximum, avec un taux variable : Euribor 3 mois (actuellement valeur de - 0.4162%) + marge de 0.8 point + frais de dossier de 0.10% du montant emprunté + commission de non-utilisation de 0.15%.

⇒ **Autorise** Madame le Maire à signer le contrat pour une ligne de trésorerie avec le Crédit Mutuel.

Délibération n° 2019 - 71 -

Objet : conventions de mise à disposition du centre de la Lionchère
--

Le Conseil Municipal,

⇒ **approuve** le principe d'établir des conventions stipulant les conditions selon lesquelles les locaux du centre de la Lionchère sont mis à disposition temporaire des associations avec :

1. la mise en place de la convention de mise à disposition annuelle du centre de la Lionchère,
2. la convention de mise à disposition temporaire du centre de la Lionchère pour des manifestations avec un effectif accueilli inférieur à 300 personnes,
3. la convention de mise à disposition temporaire du centre de la Lionchère pour des manifestations avec un effectif accueilli supérieur à 300 personnes.

⇒ **autorise** Mme la Maire à signer ces conventions avec les associations concernées.

Délibération n° 2019 - 72 -

Objet : convention ACAMA et 30 Millions d'Amis pour la mise en place d'une « campagne de stérilisation des chats errants »

La commune est confrontée au problème des chats errants de façon permanente, provoquant des nuisances diverses et de nombreuses plaintes d'administrés. La campagne de stérilisation permet d'éviter une prolifération en stabilisant la démographie féline.

Le conseil municipal

⇒ **approuve** le projet de convention à signer avec l'Association Contre l'Abandon et la Maltraitance Animale (ACAMA) ayant pour objet la mise en place d'une campagne de stérilisation des chats errants.

⇒ **approuve également** le projet de convention à signer avec l'association « 30 millions d'Amis » permettant d'obtenir un financement à hauteur de 50% sur les frais de stérilisation et de tatouage des chats errants

⇒ **valide** par conséquent les deux conventions et ce, telle qu'elles lui ont été présentées par Madame la Maire de Tence,

⇒ **autorise** Madame la Maire, à signer lesdites conventions et à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents utiles au bon déroulement de cette opération

⇒ **autorise** Madame la Maire à verser à l'association « 30 Millions d'amis » une participation à hauteur de 50 % des frais de stérilisations et de tatouages pour une population de 10 chats pour l'année 2019 soit un montant de 400 €.

Délibération n° 2019 - 73 -

Objet : Mise à disposition de Fabienne MALAVAL-DUPRE

Le conseil municipal,

⇒ **approuve** le projet de convention pour la mise à disposition par la Communauté de communes du Haut-Lignon (CCHL) de Madame Fabienne MALAVAL-DUPRE pour assurer la direction du RISOM, pour une période allant du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019.

⇒ **autorise** Madame la Maire, à signer cette convention de mise à disposition de Madame Fabienne MALAVAL-DUPRE à hauteur de 70 % de son temps de travail.

⇒ **autorise** Madame la Maire à verser la somme correspondant à 70 % du traitement de l'agent selon un décompte établi par la CCHL.

Délibération n° 2019 - 74 -

Objet : mise à jour du tableau des emplois communaux

Le Conseil Municipal,

⇒ **Adopte** la création d'un poste d'adjoint technique, à compter du 1^{er} janvier 2020 (poste à temps non complet : 15 h.00 /semaine),

DIVERS

➤ **En début de séance,**

› Madame la Maire présente Mme Jeanne Haute-Pottier chargée de mission « revitalisation des centre-bourg » du service Haute-Loire Ingénierie du département, qui propose la présentation de l'analyse des offres concernant le marché d'étude du programme de revitalisation du centre bourg de Tence.

Par rapport aux 3 candidats auditionnés, l'atelier Montrottier a su présenter une équipe pluri-disciplinaire, une méthodologie sérieuse, adaptée au territoire de Tence avec une démarche de concertation intéressante auprès des habitants grâce à des outils spécifiques. C'est le cabinet qui a su le mieux prendre en compte l'intérêt de la commune de Tence.

➤ **En cours de séance,**

› Concernant les **travaux d'éclairage public** du tennis n°3, les nouvelles lampes seront de type LEDS. Bernard Rechatin précise que la réflexion est en cours mais que toutes les lampes ne pourront pas être changées. Cela s'envisagera avec une réfection complète des tennis. Une fissure a été constatée et un dossier a été déposé par le club auprès de la fédération de tennis pour solliciter une aide.

› Au sujet du **programme de travaux de voirie 2020** présenté dans le cadre de la demande de DETR 2020, Madame Jacqueline Decultis fait remarquer que d'autres voies mériteraient d'être reprises comme sur « Gardailac » par exemple.

Monsieur Bernard Rechatin précise que la liste des voies inscrites à la DETR peut faire l'objet de modifications.

Il évoque aussi le résultat du diagnostic assainissement qui sera connu courant janvier et qui laisse prévoir de gros investissements (Grande rue et rue d'Annonay) à prévoir dans les années à venir.

› Sur le sujet de l'**aire de covoiturage**, Monsieur Bernard Rechatin précise que la possibilité de créer du stationnement à la place de l'ancienne voirie a été étudié mais impossible à réaliser par manque de place pour manœuvrer. Par contre, 5 places supplémentaires de parking ont été réalisées en contre bas de l'ancienne voie.

Il précise également que l'aire de covoiturage est réservée aux voitures et qu'un portique a été installé pour éviter le stationnement des fourgons et camionnettes.

› Monsieur Pascal Rey, élu en charge du projet de **rénovation de la piscine municipale** a tenu à informer les élus et faire une mise au point sur de fausses informations qui circulent. La partie intérieure du chantier (accueil, pyramide, sanitaires et vestiaires du gymnase) est désormais terminée. La levée des réserves de la commission de sécurité doit intervenir dans les prochains jours.

Il a été fait un rappel chronologique du chantier afin d'expliquer le retard en partant du choix de l'étude de sol après la démolition des bassins, en passant par les intempéries de l'automne 2018 et les difficultés techniques pour la validation des ouvrages bétonnés avant étanchéité. Des travaux supplémentaires ont jalonné ce planning : lest du bassin imposé par les études, réfection complète de la toiture des vestiaires du gymnase.

Pour terminer la partie extérieure, la mise en œuvre de la résine d'étanchéité des bassins nécessite des conditions de températures ambiantes et de supports strictes : température > +10°C et humidité relative inférieure à 85%. Ces conditions demeurent difficiles à obtenir sur une période longue de 6 semaines à Tence, même en période estivale.

C'est pourquoi, il a été décidé de reporter les travaux d'étanchéité des bassins au 1^{er} mars 2020 avec la mise en place d'un chapiteau équipé d'un système de chauffage et de déshumidificateur pour assurer une ouverture aux scolaires en juin 2020.

Budgétairement, l'installation des chapiteaux représente un coût 25 000 € et le chauffage un coût de 16 000 € (sans les combustibles).

Les avenants sur les travaux s'élèvent à 78 000 € soit une modification de 5.28% par rapport aux marchés initiaux.

Mesdames Jacqueline Decultis, Françoise Chave Chapuis et Monsieur Bernard Gouit renouvellent leur regret de ne pas avoir été intégré au groupe de travail et s'interrogent sur l'opportunité de refaire la piscine au même endroit.

› Concernant la mise en place de la vidéoprotection, Madame Jacqueline Décultis considère que la mise en place d'un tel dispositif n'est pas très judicieux car il n'apporte pas les résultats attendus.

› Sur la question de la révision allégée du PLU dans le cadre de l'agrandissement de la ZA du Fieu, la présence d'une zone humide nécessitera une étude environnementale mais ne constitue pas un facteur bloquant. La zone sera redéfinie dans le cadre de cette étude. De plus, il est toujours possible de prévoir une compensation sur un autre terrain.

Madame Françoise Chave-Chapuis s'interroge à savoir s'il reste de la place sur la ZA d'Aulagny. Monsieur Julien Melin explique qu'il s'agit d'une demande de l'entreprise RG 43 déjà présente sur la zone et qui souhaite conserver un seul site. Il précise que les travaux de cette extension se feront avec une attention particulière afin de limiter les désagréments des riverains. Ce sera également un moyen de rationaliser les travaux réalisés sur la nouvelle voie.

Madame Françoise Chave-Chapuis s'inquiète de l'attractivité du village qui va être entachée par la construction de bâtiments industriels. Monsieur Pascal Rey fait remarquer que ce sont aussi les emplois qui font vivre un village.

➤ **En fin de séance,**

› Madame la Maire présente l'application ILLIWAP rapide, innovante et efficace, permettant d'informer les citoyens en temps réel sur :

- Des incidents de circulation, de maintenance...
- Trafic, travaux...
- La météo, alerte neige, orages, canicule...
- Risque majeur, sismique, terroriste...
- Pollution
- Information citoyenne, arrêté préfectoral, vœux....

Cette application est un plus pour les citoyens :

- Gratuite et illimitée
- Sans inscription
- Fiable, origine de l'information garantie
- Respectueuse de la vie privée
- Sans publicité
- Développée e France (Saint-Etienne)

› Madame la Maire évoque également le problème dénoncé par les habitants de la zone d'habitation de Leygat, de vitesse excessive des voitures sur l'avenue de Leygat et le passage des poids lourds. Une réflexion globale de cette voie s'impose avec des propositions portant sur la réduction de la vitesse avec la mise en place de « chicanes » de façon à rétrécir la voie. En ce qui concerne les Poids Lourds, il est proposé de les interdire (sauf desserte locale).

*** Fin de séance ***